

-COMMUNIQUÉ-

Pour diffusion immédiate

En quelques jours seulement, 5 municipalités détournent 40 tonnes de feuilles mortes destinées à l'enfouissement

Bonaventure, le 6 février 2007- Le co-compostage à la ferme est un projet simple, efficace et novateur de valorisation des matières résiduelles pouvant être compostées. L'idée qui émana d'un groupe de citoyens, fut prise en charge par le Conseil régional de l'environnement de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (CREGIM) à l'automne dernier.

Dans le cadre d'un projet-pilote ne bénéficiant d'aucune source de financement, le CREGÎM a associé en octobre, 5 municipalités de la région à des agriculteurs de leur localité. Une entente fut proposée par le CREGÎM entre chacune des parties pour récupérer des résidus verts triés à la source (feuilles mortes, légumes avariés, tiges séchées, branchage, résidus de gazon et de jardin, contenu de boîte à fleurs, etc.). Site de dépôt volontaire et/ou collecte porte-à-porte furent les deux méthodes de cueillette retenues par les 5 municipalités participantes, selon les équipements et ressources disponibles.

Bref, en quelques jours seulement et avec très peu de préparation et de promotion auprès des citoyens, **40 tonnes de résidus verts**, majoritairement des feuilles mortes, furent détournées de l'enfouissement vers les installations des agriculteurs participants. Ceux-ci ont mélangé ces résidus à leur effluent d'élevage ou dans d'autres cas, aux

andins de matières pouvant être compostées déjà en fermentation à la ferme. Ce mélange sera éventuellement épandu sur les terres de l'agriculteur.

Le projet pilote de co-compostage à la ferme démontre non seulement la faisabilité d'une initiative simple pour réduire la quantité de matières résiduelles vouées à l'enfouissement, mais démontre aussi qu'un déchet pour un, peut être une ressource pour l'autre.

Le CREGÎM, au nom du comité de citoyens et en son nom, lève son chapeau bien haut aux participants ; La municipalité de l'Ascension-de-Patapédia et la Bergerie de Patapédia, la Ville de Carleton-sur-Mer et les Jardins de Nicolas Landry, la municipalité de Maria et les Jardins Viridis, la municipalité de Nouvelle et Benoît Soucy, ainsi que la Ville de Bonaventure et la ferme Cap Rouge. Les municipalités et agriculteurs participants sont tous très satisfaits de l'expérience.

Fait intéressant, une dizaine de municipalités se sont montrées intéressées à emboîter le pas en 2007. Le CREGÎM se voit alors encouragé à chercher un financement de base pour redoubler ses efforts en vue de la cueillette 2007.

Le rapport complet du projet est maintenant disponible sur le site Internet du CREGÎM.
www.cregim.org

-30-

Source :
Conseil Régional de l'Environnement de la
Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (CREGÎM)
Tél : (418) 534-4498

Ensemble
pour un avenir durable

CREGÎM, partenaire pour la mise en œuvre du développement durable
en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine

